

En bref

## CULTIVATEUR DEWULF

Dewulf élargit sa gamme de cultivateur avec le SC 360.



D'une largeur de 3,6 m, cet outil peut être monté aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du tracteur. Il possède un rotor de 650 mm de diamètre et 132 crochets en acier trempé pour un travail en profondeur de tout type de sol. Il est destiné aux champs en 4 x 90 cm.

## Firmes phytos

### Une plate-forme d'essais commune

À Auchy-lès-Mines (62), plusieurs firmes phytosanitaires testaient leurs produits sur une plate-forme commune, implantée en Bintje le 16 avril. Un des essais de **De Sangosse** concernait son adjuvant **LE 846** aux propriétés physiques de thixotropie permettant le passage de l'état visqueux à l'état fluide sous l'effet d'une contrainte (agitation...). Ce produit, autorisé à 1 % du volume de bouillie, à 12 applications par an à 7 jours d'intervalle, dispose d'une technologie brevetée. Il apporte, selon la firme, une limitation de la dérive, une hyper-rétention et une amélioration de la pénétration ainsi que de l'étalement. "Dans un programme à cinq passages, dont un de mancozèbe à 2 kg et quatre de **LE 846** associé à **Rêvus** à 0,45 l/ha ou à **Infinito** à 1,2 l/ha, le résultat sur le contrôle du mildiou est supérieur au programme fongique seul", assure Guillaume Druart, responsable technique natio-

nal pomme de terre. Lorsque **LE 846** est associé à une dose de **Rêvus** abaissée à 0,3 l/ha, le niveau est alors proche de celui d'un 0,6 l/ha." Le second essai concernait le **DSPF 016**, un antimildiou de biocontrôle à base de phosphonates de potassium. En cours d'homologation à 4 l/ha et trois applications maximum à sept jours d'intervalle, il apporte un nouveau mode d'action (Frac P07), sans risque de résistance. **DSPF 016** était ici testé à 2 l/ha en association à trois fongicides (**Rêvus**, **Ranman** et **Leimay**). "**DSPF 016** associé à un partenaire à dose réduite (jusque - 50 %) montre une efficacité souvent supérieure à la pleine dose du partenaire", affirme-t-il.



...

Le troisième essai envisageait la disparition possible du mancozèbe et du diméthomorphe ainsi que la baisse d'IFT en réponse aux exigences de certains cahiers des charges (HVE, MAE...). "Au jour de la visite la baisse d'IFT est de plus de 20 % pour une efficacité similaire au programme de référence. Nous travaillons sur l'alternance de **LE 846** et de **DSPF 016** dans un programme. Ils feront partie à l'avenir de la boîte à outils à disposition des producteurs", assure-t-il. De son côté, Jean-Pierre Wathy de **Gowan** étudiait le meilleur partenaire pour son antimildiou **Reboot**. Toujours associé et positionné en forte pression mildiou et mildiou déclaré, **Reboot** à 0,35 l/ha confirme son bon positionnement avec

**Rêvus** à 0,6 l/ha. "Ne pas mettre de **Reboot** dans un programme, c'est se priver d'un site d'action", rappelle-t-il. Quant à **Syngenta**, même s'il travaille les baisses de doses, ce n'est pas sa préconisation. La solution pour Laurent Dartois, ingénieur conseil, est de respecter les doses homologuées et d'alterner les matières actives pour conserver leur efficacité et éviter l'apparition de souches de mildiou résistantes. "D'essai en essai, d'année en année, le mandipropamide confirme son efficacité", appuie-t-il. Le seul cas où l'emploi d'un adjuvant couplé à une dose réduite de **Rêvus** se justifie est, selon lui, la production sous cahier des charges HVE 3. Il annonce par ailleurs, l'arrivée espérée pour 2022 du **A22430**. Contenant deux matières actives pour lutter contre le mildiou du tubercule et du feuillage, il sera positionné en fin de végétation stabilisée. / B.R.

## IGP POUR NOIRMOUTIER



Le 1<sup>er</sup> juillet, la Commission européenne a approuvé la demande d'inscription "pomme de terre de Noir au registre des indications géographiques protégées. Celle-ci rejoint ainsi les 14 produits agricoles déjà protégés. À ce jour, en pomme de terre, seule celle de Merville l'a obtenue en 1996.



## Simple en utilisation Exceptionnel en capacité



**Falcon**

- \* 100% respectueux des pommes de terre
- \* Hauteur d'entrée réglable hydrauliquement
- \* Commande par écran tactile et pavé numérique
- \* Vitesse du fond mouvant unique : 0,5 (0,2 en option) à 6,5 m/min

### Vos contacts AVR :



**Jérôme Dewisme**  
Région Nord-Pas-de-Calais  
T : 06 89 36 73 55  
E : jeromedewisme@avr.be

**Martin Ebersbach**  
Région Est  
T : 06 71 73 87 03  
E : martinebersbach@avr.be

**Pascal Guigueno**  
Région Ouest  
T : 06 70 24 29 97  
E : pascalguigueno@avr.be



www.avr.be

### Concessionnaires à votre service :

45 Ets Lenoble Agri 01 64 29 90 08	02-60-77-80 Douay 03 22 88 06 02
10-51-08 Ets Martel 03 26 81 07 09	27 Ets Dimond 02 32 30 11 01
29 SAS Le Saout 02 98 69 41 67	35 Ets Werschuren 02 99 48 12 59
56 SARL Techniwest 02 97 28 07 34	59-62 Ets Messéant 03 21 61 46 61
59-62 Ets Verhaeghe 03 28 65 96 30	76 Ets Neufville 02 35 97 74 06
27 Ets Clouet 02 32 55 75 13	67-68 Niess 03 88 85 09 23
28 Ets Nouvellon 09 71 20 83 05	50 Jouenne & Fils 02 33 54 02 10
10 Conseil Service Agri 03 25 37 44 24	14 Bouchard Ets 02 31 23 52 18

### Vos points service :

40 Agrimotion 0558 04 77 45	02 Dachy 03 23 24 67 00
--------------------------------	----------------------------

## Une gamme d'oignons ciselés comme des diamants

### Action

La robustesse pour de gros calibres

### Motion

La fermeté d'un diamant

### Promotion

**Nouveauté**

La régularité dans les calibres

### Darko

**Nouveauté**

Un oignon rouge de gros calibre

syngenta®

Vos contacts :  
Syngenta - Eric Gerrier (Centre et Ouest) - 06 07 46 03 53  
SPF Diffusion - Patrice Vallet (Nord et Est) - 06 85 56 87 10 / Gérard van Ranterghem (Est) - 06 40 59 09 67  
Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hôpital 31790 Saint-Sauveur France.  
SAS au capital de 111 247 427 Euros. RCS - RCSA Toulouse 413 716 832. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 443 716 832.

Pour plus d'informations : [www.syngenta.fr/varietes/legumes](http://www.syngenta.fr/varietes/legumes)

